



AFNOR Certification de personnes - Diagnostiqueurs immobiliers

Dernière mise à jour : le 22 octobre 2014 par AFNOR Certification

Délivré par :

AFNOR Certification (certification)

accréditation n° 4-0057

Liste des sites accrédités et portées disponibles sur <https://www.cofrac.fr>

Ce signe ne bénéficie pas de la mention RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

Domaine d'application :

Diagnostiqueurs immobiliers

Domaine d'application détaillé, portée du signe :

Diagnostiqueurs Amiante, CREP (constat de risque d'exposition au plomb), Termites, DPE (diagnostic de performance énergétique), État de l'installation intérieure de gaz, État de l'installation intérieure d'électricité.

Critères de confiance :

Contrôles de la qualité des études et prestations	Passage d'une épreuve pratique dans le cadre de l'examen
Prise en compte de la satisfaction client	oui
Suivi annuel des titulaires de la marque	non
Contrôle de la qualité des services associés	Pas de contrôle
Suivi annuel de la qualité des services associés	oui
Service associé : prise en compte de la satisfaction client	oui
Vérification des assurances requises par l'activité concernée	non
Vérification annuelle des assurances	oui

Vérification de l'existence légale du professionnel	oui
Vérification annuelle de l'existence légale du professionnel	oui
Traitements des réclamations ou recours formulés auprès de l'organisme	Existence de procédures relatives aux réclamations

Caractéristiques détaillées :

Famille de signe	Etudes & assistance
Type de maître d'ouvrage	Une personne
Cadre de référence	Textes officiels : Ordonnance du 8/06/2005 ; Décret du 5/09/2006.6 arrêtés de compétence :- DPE : 16/10/2006 modifié, 27/01/2012;- Termites : 30/10/2006 modifié ; - Amiante : 21/11/2006 modifié ; - Plomb : 21/11/2006 modifié ; - Gaz : 06/04/2007 modifié ; - Électricité : 08/07/2008 modifié.Le processus de certification accrédité selon la norme NF EN ISO/CEI 17024 : 2003
Dossier	Dossier de candidature (dossier de renseignement ; code de déontologie ; contrat de certification ; offre technique et financière ; documents d'information; pré-requis). Etude de la recevabilité de la demande (dossier recevable si le candidat a retourné l'offre de certification signée accompagnée de son règlement et s'il a signé son dossier et le code de déontologie et fourni les documents demandé attestations de formation + diplôme).
Examen	Pour chaque spécialité, l'examen est composé de 2 parties : une épreuve théorique écrite (QCM sur les aspects techniques et réglementaires spécifiques à chaque type de diagnostic) et une épreuve pratique (mises en situations de diagnostic devant un ou plusieurs examinateurs).Note : par arrêté ministériel, les candidats ayant une licence universitaire en diagnostic technique immobilier et pathologie du bâtiment sont exemptés de l'examen théorique
Durée de validité (en mois)	60

Modalités de suivi	En certification initiale : 1 contrôle documentaire sur 4 rapports dans les 12 premiers mois de certification + 1 contrôle documentaire entre le début de la deuxième année et la fin de la quatrième année et un contrôle sur ouvrage le cas échéant. En recertification : 1 contrôle documentaire entre le début de la deuxième année et la fin de la quatrième année et un contrôle sur ouvrage le cas échéant."
Périodicité du suivi (en mois)	48

@ Agence Qualité Construction 2021.

1001signes.qualiteconstruction.com